

Le sénateur Stewart: ... supposons que les résultats sont tout à fait exacts.

Le sénateur Cogger: Ne faisons aucune supposition!

Le sénateur Stewart: Très bien. Disons que nous acceptons tout à fait les résultats. Serait-il surprenant que ces résultats soient exactement ce que recherchaient les compagnies pharmaceutiques ...

Le sénateur Perrault: Une heureuse coïncidence!

Le sénateur Stewart: ... étant donné qu'on a surveillé les activités des sociétés pharmaceutiques durant la période qu'elles avaient elles-mêmes choisie? Si l'on souhaitait vraiment une enquête révélatrice, pourquoi ne pas la faire porter par exemple sur la période de six mois dont parle le sénateur, plus les six mois précédents ou même l'année précédente?

Le sénateur Cogger: Je ne pense pas avoir à répondre à cela; je n'en connais pas la réponse. C'est la bonne vieille technique bien connue: lorsqu'on n'apprécie pas un sondage Angus Reid, on remet en question la compétence ou l'objectivité d'Angus Reid.

Le sénateur Stewart: Je ne remets pas en question la compétence des intéressés!

Le sénateur Barootes: Honorables sénateurs, j'interviens afin de faire trois choses. Je voudrais tout d'abord présenter des excuses à mon collègue, le sénateur Buckwold, pour avoir interrompu sa présentation. Je pensais qu'il ne faisait que poser une question et j'ai proposé l'ajournement. Je tiens à lui présenter des excuses pour cette initiative répréhensible de ma part.

Le sénateur Perrault: Ne recommencez surtout pas!

Le sénateur Barootes: Deuxièmement, l'expert-conseil en recherche à qui j'accorde ma confiance doit être le spécialiste par opposition au commis de la pharmacie du coin, à Parkdale ...

Une voix: Quelle honte!

Une voix: Retirez ces paroles!

Le sénateur Barootes: ... qui a aussi des intérêts à défendre. Troisièmement, je voudrais proposer l'ajournement du débat.

Son Honneur le Président pro tempore: Il est proposé par le sénateur Barootes, appuyé par le sénateur Doyle, que le débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, nous comptons appuyer cette motion d'ajournement, mais je n'étonnerai sûrement pas les sénateurs Cogger et Doody en disant que nous voulons, et depuis longtemps, que cette question soit mise aux voix. Par conséquent, nous demanderons que la question soit mise aux voix la semaine prochaine, et nous nous opposerons ...

Le sénateur Doody: A la guillotine!

Le sénateur Frith: Exactement.

Le sénateur Doody: Vive la liberté de parole!

Une voix: La clôture, pas de liberté de parole!

Le sénateur Frith: Nous avons toujours donné amplement l'occasion d'exercer la liberté de parole, et nous continuerons de le faire.

Le débat sur ce projet de loi a été ajourné pendant assez longtemps. Tous les sénateurs ont eu amplement l'occasion de prendre la parole. C'est à l'obstruction systématique que nous voulons mettre fin, pas à la liberté de parole.

Je tiens à préciser, pour éviter les surprises, que si d'autres motions d'ajournement sont proposées la semaine prochaine qui empêchent de mettre la question aux voix, nous nous y opposerons.

Son Honneur le Président pro tempore: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du sénateur Barootes, le débat est ajourné.)

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

MOTION AUTORISANT LE COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-130—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Roblin, C.P.,

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-130, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, avant que le projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant—(L'honorable sénateur Doody).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je cède la parole au sénateur Doyle.

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, le chef de l'opposition a attiré notre attention cette semaine sur l'émission "Question Period" du réseau CTV le 28 mai. Je suis sûr que bien des sénateurs ont écouté le dialogue lucide, instructif, oserai-je dire discret, entre le sénateur Frith et M. John Crosbie sur le libre-échange.

Le sénateur Frith: Où êtes-vous allé pêcher tous ces qualificatifs?

● (1510)

Le sénateur Doyle: Je ne crois pas que même le sénateur Frith m'accuserait d'être vraiment borné si j'admets que cette émission a semé une certaine confusion dans mon esprit, car je ne savais plus quelles observations étaient censées porter sur l'Accord de libre-échange et lesquelles concernaient le projet de loi portant mise en application du fameux traité. A l'instar du sénateur MacEachen, je trouve que l'accord et le projet de loi C-130 sont deux choses distinctes, tout comme un vase et l'eau qu'il contient, bien que l'on puisse pardonner à la tulipe de penser qu'ils ne servent qu'à une chose et que l'un sans l'autre ne servirait à rien.

Le sénateur Frith: C'est M. Crosbie qui a dit que c'était la même chose, pas moi.

Le sénateur Doyle: Nos vedettes de la télévision étaient emballées par le sujet et par le processus législatif et leur auditoire se demandait comment les deux pouvaient aboutir à une loi.